

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi quinze février, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Excusées: Mme Sylviane LAPREVOTE pouvoir à M. Charly JEANDEL; Mme Céline HEITZ pouvoir à Mme Brigitte VANSON.

Secrétaire de séance : Mme Amélie ABEL  
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

**La séance est ouverte à 18h00**

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter un point à la séance : le dossier de rénovation de l'école primaire et les demandes de subventions afférentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point.

### **- Projet de rénovation de l'école primaire et demandes de subventions :**

Mme le Maire explique qu'un thermicien est attendu ce mercredi afin de faire un audit du gain d'énergie que les travaux apporteront.

Catemo, l'assistant maître d'œuvre est également attendu afin de présenter en détail son projet.

Elle précise que tous les travaux ne pourront être engagés cette année, mais qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur la rénovation.

Le coût du thermicien s'élèverait à 1360.3 € HT soit 1632.36 € TTC.

Les travaux des lots 01 (menuiseries extérieures PVC et aluminium) sont estimés à 101 290.00 € HT

Les travaux des lots 02 (enduit et bardage extérieurs) sont estimés à 99 150.00 € auxquels s'ajoutent une option de 20 350 € HT.

Mme le Maire explique qu'une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 30% peut être sollicitée si nous obtenons un gain d'énergie suffisant.

La visite du thermicien pourrait également être subventionnée par la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dossiers de demandes de subvention auprès de tous les organismes possibles.

**- Ventes de terrains parcelles : AI 760/761/766.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix pour (Mme Sylvie GEHIN a dû s'absenter et n'a pu prendre part au vote de ce point), accepte la vente des parcelles AI n° 760/761/766 pour respectivement 1202 m<sup>2</sup>/745m<sup>2</sup>/57m<sup>2</sup> soit 2004 m<sup>2</sup> au total pour un jeune couple résidant actuellement à Saulxures sur Moselotte et qui souhaite s'installer et fonder une famille à Ventron.

**- Communauté de communes : désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférée.**

Mme le Maire explique que la communauté de communes a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées composée de 14 membres.

Chaque commune doit nommer un représentant.

M. Christian CUNY fait acte de candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la candidature de M. CUNY et précise que celui-ci représentera Ventron dans cette commission intercommunale.

**- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : demandes d'adhésion de plusieurs collectivités.**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, les invitant à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des Hauts de Salm, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vallée de Roche-Harchechamp et la commune de Lesseux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce, POUR l'adhésion de ces collectivités.

**- Syndicat d'Assainissement Non Collectif : demandes d'adhésion de plusieurs collectivités aux compétences réhabilitation et entretien**

Le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande d'adhésion à la compétence « réhabilitation » et à la compétence « entretien » des communes et groupements de commune de :

La Vacheresse et la Rouillie, les Vallois, Soulosse sous Saint Elophe

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable pour l'adhésion des collectivités précitées pour les compétences « réhabilitation » et « entretien » du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

**- Concessions de sources : changements de titulaires et renouvellement d'actes.**

Mme Nadia VALENTIN expose les concessions de sources qui ont changé de titulaire et qui sont à renouveler au 01/01/2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire:

- à renouveler la concession de source établie pour une résidence au 46 chemin du Rupt du Moulin, pour une durée de 9 ans pour un montant de 125.50 € pour la première année,

- à renouveler la concession de source établie pour une résidence chemin des Chauds Fours pour une durée de 9 ans pour un montant de 133.13 € pour la première année,
- à rédiger une nouvelle concession pour changement de titulaire pour la concession au 24 chemin du Valet et des Couares, suite à vente de la maison, pour une durée de 9 années et un montant de 107.70 € pour la première année.

**- Syndicat d'Electricité des Vosges (SDEV) : autorisation d'enfouissement de réseaux à Meusfoux et scierie communale,**

M. Patrick KESSLER expose la possibilité d'enfouir les réseaux électriques et de communication sur les secteurs de Meusfoux et de la scierie communale. Ce dossier avait déjà été présenté en commission travaux à l'automne 2021.

Les dossiers étant très longs à mettre en place, il est proposé d'accepter dans un premier temps l'enfouissement des réseaux électriques.

La commune n'aurait aucun frais à sa charge pour les réseaux électriques, les travaux étant pris en charge par le SDEV. Par contre, les travaux pour les réseaux de telecommunication ont été estimés à environ 22 000 €, un chiffrage précis sera effectué ultérieurement pour les travaux d'enfouissement des réseaux de communication, et le conseil municipal en sera informé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'enfouissement des réseaux électriques de Meusfoux et la scierie communale et prend note que les frais seront à charge du SDEV.

**- Mandat au cabinet CIME pour évaluation des biens de retours dans le cadre de la DSP,**

Mme le Maire explique la nécessité de faire un audit des biens de retour dans le cadre de la délégation de service public du ski alpin. La commune doit engager tout ce qui est possible juridiquement. Elle indique avoir missionné le cabinet d'expertise CIME (Conseil en Ingénierie) pour effectuer ce travail pour un montant estimé de 7 600 € HT pour la commune de Ventron. Elle précise que ce point ne nécessite pas de délibération mais qu'elle tenait à ce que l'information soit rendue publique.

**- Programme de voirie 2022 et demande de subvention,**

M. Patrick KESSLER présente le programme prévisionnel de voirie 2022 établi par le cabinet DEMANGE.

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| - Peute Goutte,                | - HLM planois de la chapelle, |
| - Chemin du Sapeur,            | - Chemin du petit Pré,        |
| - Rupt du Moulin,              | - Le Riant,                   |
| - Lotissement Fein des Huches, | - Vieille Route du Ménil,     |
| - Haut de la Bruche,           | - Le Pré Bornier              |
| - Chemin du Fein des Huches,   |                               |

Le programme concerne des portions de ces routes, pour un montant estimé à 97 370 € HT (honoraires compris).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à engager le programme de voirie tel que présenté et à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges.

**- - Questions diverses :**

**a) Débat des collectivités sur participation des employeurs publics aux contrats de prévoyance et mutuelle santé du personnel**

Il est rappelé que la protection sociale complémentaire (PSC), est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire).

Mme Le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle la commune est composée de 17 agents tous types de contrats confondus, et que depuis le 1er Janvier 2020, une participation de 5€ brut par mois est versée aux agents qui choisissent d'adhérer au contrat prévoyance MNT (sous réserve que l'agent fasse partie des services depuis au moins 12 mois).

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la PSC dans la fonction publique prévoit désormais l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence).

Il reste à ce jour un certain nombre de points qui seront précisés par les décrets d'application de l'ordonnance sur la PSC. Parmi eux : Le montant de référence sur lequel se basera la participation, ainsi que le panier de soins minimal en santé ou la garantie prévoyance de base, La question de la portabilité des contrats en cas de mobilité, Le public éligible, la situation des agents multi-employeurs, etc...

Cette même ordonnance précise que les employeurs publics doivent mettre en débat le sujet de la PSC avant le 18 février 2022 au sein de leurs assemblées délibérantes.

Mme le Maire précise qu'une réflexion devra donc être engagée d'ici les échéances officielles de 2025/2026.

Ce point ne nécessite pas de délibération mais le conseil municipal prend acte de la tenue du débat relatif à la Protection Sociale Complémentaire des agents de la commune.

#### **b) Information :**

- un détachement d'une quarantaine de militaires effectuera une marche entre le Mont Ventron et les cascades Saint Nicolas le 11 mars prochain.

- Les 60 ans de la pétanque véternate auront lieu les 10 et 11 juin prochain. La commune soutiendra cette grande manifestation festive.

- Le 50ème rassemblement départemental des pompiers aura lieu le 02 juillet prochain à Ventron. Cette grande manifestation rassemblera environ 500 pompiers et 30 véhicules pour un vaste défilé.

Ventron a été retenue car le cross départemental y avait été très bien organisé. C'est un honneur

Mme le Maire se dit satisfaite de cette manifestation que la commune soutiendra au mieux.

#### **La séance est levée à 18H40**

Le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.



A Ventron, le 16/02/2022

Le Maire,  
B. VANSON